

INSEAMM CA 16/12/2020
Délibération n°DELIB_01_ADM_20_12_16_OJ_CR

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 16 décembre 2020**

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 16 DÉCEMBRE 2020
ET
ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CA DU 16 OCTOBRE 2020**

Délibération n°DELIB_01_ADM_20_12_16_OJ_CR

L'an deux mille vingt, le seize décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au conservatoire Pierre Barbizet, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 4 décembre 2020.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 6 décembre 2019 ;
- le règlement intérieur de l'établissement.

INSEAMM CA 16/12/2020
Délibération n°DELIB_01_ADM_20_12_16_OJ_CR

Le Président,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 4 décembre 2020 appelle l'examen des points suivants :

L'ordre du jour proposé appelle la présentation et l'adoption des points suivants :

- ordre du jour et compte-rendu de la séance du 16/10/20 – DELIB 1
- décision modificative n°3 - DELIB 2
- budget primitif 2021 – DELIB 3
- tarifs – DELIB 4
- financement de l'évolution des droits d'inscription – DELIB 5
- élections professionnelles – DELIB 6
 - o Mode d'organisation – DELIB 7
 - o Composition CT- DELIB 8
 - o Composition CHSCT- DELIB 9
- organigramme – DELIB 10
- tableau des emplois – DELIB 11
- télétravail - DELIB 12
- régime indemnitaire - DELIB 13
- participation mutuelles et complémentaires santé - DELIB 14
- commission d'appel d'offres – DELIB 15
- CVEC - DELIB 16
- information marchés – INFO 17
- questions diverses

M. Mme est désigné.e comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2020 est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, sous réserve des éventuelles suggestions de modification.

Telles sont les raisons pour lesquelles je propose au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 16/12/2020
Délibération n°DELIB_01_ADM_20_12_16_OJ_CR

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le compte rendu de séance du 16 octobre 2020.

Article 2 : de valider l'ordre du jour de la séance.

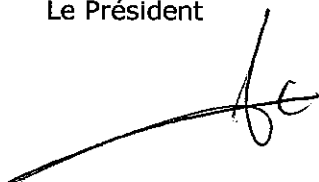
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrage exprimés	15
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 16 décembre 2020.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20201216-01_OJ_CR_16OCT-DE
Reçu le 16/12/2020

